NOTE D’INFORMATION

A destination des Salariés souffrant d’une Affection Longue Durée

pouvant occasionner un risque de développer une forme sévère de la maladie

Les salariés dans leur troisième trimestre de grossesse ou titulaire d'une des Affection Longue Durée listées ci-dessus :

* Accident vasculaire cérébral invalidant ;
* Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques ;
* Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques ;
* Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
* Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses ;
* Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;
* Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
* Maladie coronaire ;
* Insuffisance respiratoire chronique grave ;
* Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé Spécialisé ;
* Mucoviscidose ;
* Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ;
* Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique ;
* Polyarthrite rhumatoïde évolutive ;
* Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
* Sclérose en plaques ;
* Spondylarthrite grave ;
* Suites de transplantation d'organe ;
* Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

peuvent bénéficier d’un arrêt de travail.

Ils doivent pour se faire se déclarer sur le site internet :

<https://declare.ameli.fr/assure/conditions>

Il s’agit d’une démarche que le salarié doit effectuer lui-même.

Nous vous remercions de nous en informer afin que puissions l’enregistrer et nous organiser.